

Chantiers ferroviaires

Des millions doivent être injectés dans le rail

Pour agrandir la gare Cornavin, le Conseil d'Etat demande aux députés «le plus gros investissement de la législature»

Marc Moulin

Qui veut dépenser des millions? C'est la question que les députés devront se poser, saisis d'un projet de loi du Conseil d'Etat pour agrandir en souterrain la gare Cornavin. L'Exécutif a adopté et transmis hier au parlement une demande de crédit de 425,28 millions de francs, correspondant à la part cantonale de ce titanesque ouvrage à 1,652 milliard.

La Ville de Genève devra bientôt débattre de sa propre part, fixée à 111,3 millions. La Confédération finance le reste du chantier. Il vise à ajouter une paire de voies à la gare, dont les capacités arriveront à saturation à la fin de la décennie, après la mise en service du tronçon CEVA.

Foi dans le futur

Ce crédit constitue «l'investissement le plus important de la législature» et «la démonstration que ce canton croit en son avenir», selon François Longchamp. Le président du Conseil d'Etat souligne que Genève entend garder une marge d'investissement, «quand bien même sa situation budgétaire est particulière»: selon lui, une politique restrictive aurait des conséquences néfastes sur les



Le Grand Conseil devra voter un crédit de 425,28 millions de francs pour agrandir la gare. LUCIEN FORTUNATI

générations futures. Ministre des Transports, Luc Barthassat paraît confiant quant aux chances d'adoption de la manne par les députés, lesquels se sont ralliés à la quasi-unanimité au principe d'une extension souterraine de la gare centrale genevoise.

Restitution espérée

«C'est davantage une avance qu'un investissement», note le ministre. En effet, le Canton espère voir cet argent remboursé par la Confédération, une fois que les Chambres fédérales auront voté les hausses de l'offre ferroviaire qui auraient nécessité d'énormes

aménagements de part et d'autre de la gare. Or l'option souterraine, contrairement à l'agrandissement en surface que souhaitait initialement Berne, dispensera cette dernière de ces éventuelles nouvelles dépenses.

Le crédit, tel que transmis aux députés, s'avère un peu supérieur aux 416,57 millions mis à la charge du Canton lors de la répartition des coûts effectuée en décembre. Pourquoi ce surcoût? Il résulte de plusieurs opérations. On a premièrement retranché des sommes issues de précédents crédits ferroviaires déjà votés, mais il a fallu ensuite ajouter la TVA. En cas de

ristourne fédérale, cette taxe serait elle aussi restituée au Canton.

L'Exécutif a aussi transmis aux députés son rapport annuel sur le chantier CEVA, qui a connu une année 2015 agitée et enregistré un premier dépassement budgétaire avéré. Une estimation des surcoûts finaux est attendue en juin.

Le Conseil d'Etat demande en outre aux députés une manne totale de 5,7 millions pour des travaux annexes à la réfection, financée par Berne, des haltes de la ligne de La Plaine, dont les quais seront allongés. Il s'agit d'améliorer l'accès piéton et cycliste aux haltes de Meyrin et Vernier.

Trampoline: adolescent paralysé, forain acquitté

Après un saut périlleux, un jeune est devenu tétraplégique. Pour la justice, le forain n'est pas coupable

Le 1er août 2011, au cours des Fêtes de Genève, un jeune homme de 17 ans est devenu tétraplégique après avoir accompli un double saut périlleux arrière. Considérant que le forain, propriétaire des trampolines, portait une lourde responsabilité, le procureur Yves Maurer-Cecchini réclamait 9 mois de prison avec sursis pour lésions corporelles graves par négligence. De l'autre côté de la barre, Me Olivier Wehrli plaidait l'acquittement de son client (*notre édition du 15 avril 2016*). Et c'est à un acquittement que le Tribunal de police a abouti.

Dans son arrêt de 22 pages, il rappelle que la jeune victime était un sportif accompli qui exécutait, à ski, des sauts périlleux arrière «avec aisance». En outre, il pratiquait le trampoline chez lui et dans son école. Par ailleurs, le Bureau de prévention des accidents souligne que les blessures suite à des accidents de trampoline peuvent être très graves. Les risques d'atteinte cervicale, selon une étude, s'élèvent à 21%.

Le propriétaire du trampoline s'est-il montré suffisamment prudent? Oui, selon la juge. Les règles de prudence, en français, en anglais et en allemand, étaient affichées à l'entrée du manège, «les clients pouvaient aisément les lire lors de l'achat de leur jeton». Il y était notamment écrit que les sauts périlleux étaient interdits. Certes, le règlement n'était pas accompagné de dessins explicatifs, mais l'adolescent de 17 ans n'en avait pas besoin puisqu'il savait lire.

Il est vrai que son attention n'a pas été explicitement attirée sur le règlement, mais les forains n'ont pas l'habitude de le rappeler à tous ceux qui achètent un billet. En outre, l'exploitant peut s'attendre à ce que l'utilisateur, «même peu expérimenté», adhère aux règles de prudence ordinaires, «a fortiori un sportif averti». Or, selon les témoins, le jeune homme a, «durant quatre minutes, multiplié les sauts périlleux, suscitant l'admiration de ses amis et de la foule

«Durant 4 minutes, le plaignant a multiplié les sauts périlleux, suscitant l'admiration de ses amis et de la foule»

Le Tribunal de police

présente autour de l'attraction».

Il est vrai que le forain n'était pas là au moment de l'accident, mais l'employé qui surveillait à sa place avait reçu de sa part des instructions adéquates. Même s'il n'a pas cru bon de les appliquer et d'interdire à l'adolescent de continuer ses pirouettes dangereuses. Cette attitude cependant ne peut pas être imputée au forain.

En outre, si un rapport de police parle de «sécurité défaillante» sur ce stand, un autre relève que la surveillance est sérieuse. Compte tenu de tous ces éléments, on ne peut pas dire que le forain a violé son devoir de prudence. Il sera donc acquitté et ses frais d'avocat (34 000 francs) seront remboursés par l'Etat.

Catherine Focas

Dernière chance pour la formation des maîtres

L'instance qui délivre la reconnaissance du diplôme des futurs maîtres menace de la retirer. Les étudiants aussi fustigent le système

Un nouveau système entrera en vigueur en septembre pour sauver l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) du secondaire, qui dysfonctionne depuis sa création. En 2014, l'organe a obtenu la reconnaissance fédérale de son diplôme, mais elle est soumise à conditions. Or, jusqu'à présent, le système en place n'y répondait toujours pas. La Confédération suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP), qui délivre cette reconnaissance, a donc tapé du poing sur la table il y a un mois et posé un ultimatum au Département de l'Instruction publique (DIP).

Comme l'a annoncé l'agence Décaprod, la CDIP a adressé une lettre à la cheffe du DIP, Anne Emery-Torracinta, en lui donnant six mois pour répondre à ses exigences. Faute de quoi, «compte tenu du fait qu'il s'agit du troisième délai de six mois accordé», l'annulation de la reconnaissance pourrait être envisagée. Le nouveau système sonne donc comme la dernière chance pour l'IUFE.

Dans la ligne de mire de la CDIP, notamment, les stages en responsabilité (rémunérés car le stagiaire est en classe). «La CDIP veut s'assurer que les candidats effectuent un certain nombre d'heures à la fois au Cycle et au Collège, elle veut la garantie qu'ils travailleront dans ces deux ordres d'ensei-

gnement», explique Anne Emery-Torracinta. Une condition qui sera remplie avec le nouveau système, assure-t-elle. «Nous devons encore apporter des précisions sur certains aspects techniques, notamment sur le nombre d'heures de stage dans chaque ordre d'enseignement. Nous pourrions fournir les précisions attendues par la CDIP d'ici à l'été, elles sont relativement faciles à produire. Il n'y a pas de raison objective que la reconnaissance soit menacée!»

A l'agacement de la CDIP s'ajoute la colère des étudiants. Leur association faitière, la CUAE, a fustigé mercredi le nouveau système prévu pour la rentrée. Notamment son ouverture réservée à quelques disciplines seulement: allemand, anglais, français, physique et maths, comme l'indique le site de l'Université. «Il est intolérable de différencier les disciplines, cela risque très fortement de provoquer l'abandon de certaines filières, spécialement en Lettres», dénonce Vincent Chazaud, élu à l'Assemblée de l'Université. Enfin, la CUAE pointe le système de numérisation: ce sont désormais les directeurs qui attribueront les places de stages. Pour Galileo Monnet-Martin, sa secrétaire, avec cette nouvelle mouture, le directeur d'établissement aura tout pouvoir pour décider qui pourra accéder à une formation universitaire. «L'ingérence d'un employeur - les directeurs - dans l'accès à une formation universitaire est dangereuse pour le futur de la liberté académique. On peut s'attendre à de gros problèmes de discriminations.» Aurélie Toninato



Le parc Gourgas a accueilli un marché des enfants, des performances artistiques et des initiatives citoyennes anti-austérité. MAGALI GIRARDIN

La Fête du printemps s'est déclinée sur fond de lutte

Le premier beau jour de l'année était multiculturel et festif au parc Gourgas. Une journée populaire, entre animations et militantisme

La Fête du printemps, c'est un peu le marronnier de la Jonction. On n'a pas dérogé à la règle hier, lors du rassemblement festif autour du multiculturalisme de ce quartier entre Arve et Rhône. Une fête comme on les aime, à l'image de la population présente, avec des consommations à prix d'ami, des animations participatives et des spectacles de rue. Le tout dans une ambiance de douce effervescence printanière et militante.

Car si le temps était aux glaces et au marché aux puces des enfants, l'édition 2016 de cette manifestation coordonnée par la Mai-

son de quartier de la Jonction (MQJ) résonnait aussi au son de la mobilisation citoyenne. Récolte de signatures pour diverses initiatives en cours, projets de quartier, mais aussi début de campagne contre les coupes budgétaires prévues en Ville de Genève et soumises au peuple le 5 juin. «Toutes les associations présentes ici sont touchées», souligne Julien Amey, animateur de la MQJ.

S'il est difficile pour les différents acteurs concernés d'évaluer réellement l'impact d'une diminution des coupes de 2% prévues, tous s'attendent à de grandes difficultés en cas d'acceptation du budget de la Ville. «Pour nous, par exemple, c'est une cinquantaine d'enfants que nous ne pourrions pas accueillir durant l'été à la maison de quartier, détaille Julien Amey. Ensuite nous devrions réduire aussi, voire annuler certains

projets.» Le mouvement La culture lutte est aussi de la fête, mais pas à la fête. «On sensibilise la population aux conséquences de ces coupes et encourage les électeurs à se rendre aux urnes pour s'y opposer le 5 juin, explique la performeuse Sonia Rickli, auteure d'une initiative originale. Plutôt que de distribuer des tracts, on propose aux gens de louer des artistes pour un franc la minute. Ce peut être chanter, danser ou simplement partager notre réalité, comprendre la précarité guettant les artistes en cas d'acceptation de ces coupes.»

Afin d'attirer l'attention du public, Melissa Casarino a coordonné plusieurs performances et interactions avec le public. Des prestations appréciées par des spectateurs solidaires. «On sent une belle énergie positive et leur volonté de se battre jusqu'au bout

pour défendre la place des artistes dans la société, applaudit une quadragénaire entourée de ses enfants. Beaucoup de gens n'ont pas encore compris les enjeux. C'est tout un pan de la société qui sera touché par ricochet si ces coupes budgétaires passent.»

Leila Kramis, pianiste et enseignante, engagée aussi dans La culture lutte, pointe l'incohérence entre les décisions politiques. «D'un côté, on sabre dans les subventions sociales et culturelles. Et de l'autre, la nouvelle loi sur la restauration et le débit de boissons prive les associations d'une part de leur autofinancement.»

Isabel Jan-Hess

Découvrez la galerie photo sur www.printemps.tdg.ch